

**ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**  
**Rapport de la première partie de la 53e session de l'Assemblée**  
**Paris, 4-6 juin 2007**

La première partie de la 53e session a eu lieu sous la présidence allemande du Conseil de l'UEO, qui a commencé le 1er janvier 2007. Le Portugal assumera la présidence de l'UEO à partir du 1er juillet 2007.

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée :

- M. Georgi PIRINSKI, Président du Parlement bulgare
- M. Christian SCHMIDT, Secrétaire d'État parlementaire, Ministère de la Défense d'Allemagne, représentant la présidence allemande de l'UEO/UE
- M. Teodor MELEȘCANU, Ministre de la défense de la Roumanie
- Mme Liv Monica Bargem STUBHOLT, Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères de la Norvège
- M. Tim JUDAH, Spécialiste des Balkans pour «*The Economist*»
- M. Manuel LOBO ANTUNES, Secrétaire d'État aux affaires européennes du Portugal, représentant la présidence portugaise entrante de l'UEO/UE

\* \* \* \* \*

Lors de la session, l'Assemblée a discuté des rapports et adopté des textes sur les sujets suivants :

**Les orientations futures de la PESD – Conclusions de la Conférence de Berlin -Réponse au rapport annuel du Conseil (Rapport 1968 de M. Lluís Maria de Puig: Recommandation 795)**

Le rapport, basé sur les conclusions de la Conférence tenue par l'Assemblée à Berlin en février dernier sur «Les orientations futures de la PESD», examine les développements récents et la situation actuelle de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) sur la scène mondiale, en mettant l'accent sur les nouveaux enjeux et les orientations envisageables dans les quatre domaines suivants: développements politiques, développements opérationnels, acquisition de capacités et rôle joué par les parlements dans son développement.

Dans sa recommandation, l'Assemblée se félicite des progrès enregistrés par la PESD, tout en insistant sur la nécessité de consacrer des investissements substantiels sur les plans politique, opérationnel et institutionnel afin de répondre aux nouveaux défis en matière de sécurité, tels que la sécurité humaine, la sécurité énergétique, le terrorisme et l'Internet. Avec 17 opérations de PESD menées sur trois continents, dont dix sont encore en cours, la coopération avec des organisations internationales et régionales et la mise sur pied de structures et de capacités civilo-militaires, l'Union européenne (UE) s'impose progressivement comme un acteur mondial de la sécurité.

Afin de pouvoir se renforcer, la PESD a besoin que l'UE résolve ses problèmes institutionnels. L'impasse dans laquelle se trouve l'UE après la période de réflexion prolongée sur le texte du Traité constitutionnel signifie que le Traité de Nice de 2003 reste la base des activités de la PESD de l'UE. Les propositions de créer un poste de ministre des affaires étrangères de l'UE, un service européen pour les actions extérieures, et un cadre juridique pour les coopérations renforcées restent pour l'instant en suspens.

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande entre autres que les membres de l'UE accordent la plus grande attention à la coopération interparlementaire et au contrôle parlementaire des questions relevant de la PESD dans la rédaction du nouveau Traité constitutionnel, en incluant les instances spécialisées existantes, telles que l'Assemblée de l'UEO, dans les discussions en cours.

### **Le suivi parlementaire des opérations extérieures (Rapport C/1972 de Mme Emelina Fernández Soriano: Résolution 131)**

En dépit des efforts et des progrès réalisés jusqu'ici, le contrôle parlementaire de la PESD est insuffisant, ce qui constitue un sujet de préoccupation directe lorsqu'il s'agit de prendre des décisions au titre de la PESD car les budgets de défense sont votés et approuvés dans les parlements nationaux.

Le rapport porte sur l'action des parlements nationaux des États membres de l'UEO qui sont engagés dans des opérations extérieures. Il en ressort que certains parlements n'ont qu'un pouvoir de contrôle limité sur l'engagement des forces armées dans les opérations extérieures alors que d'autres ont quasiment un pouvoir de «codécision». Dans sa résolution, l'Assemblée part du constat que le suivi des opérations extérieures dans les parlements nationaux est pénalisé par plusieurs facteurs, notamment le décalage temporel des procédures parlementaires et la complexité technique des questions militaires. L'Assemblée estime que les parlements nationaux doivent avoir leur mot à dire lorsque la décision est prise d'envoyer des troupes en mission militaire à l'étranger.

Les parlements des pays de l'UEO doivent dès lors rationaliser leurs procédures de délibération internes afin de suivre le rythme des décisions internationales et européennes, et augmenter les crédits pour leur permettre de participer plus efficacement aux décisions de la PESD.

Ils doivent également exiger de leurs gouvernements qu'ils les informent immédiatement sur toutes les opérations extérieures qu'ils planifient, afin de ne pas en être réduits à ratifier des décisions après coup.

L'Assemblée invite également les parlements nationaux à soutenir le maintien des forums interparlementaires existants, pour assurer la base commune à l'élaboration des décisions de politique de sécurité et de défense qui intéressent plusieurs pays.

### **La sécurité dans le Grand Nord (Rapport C/1969 des MM. Pedro Agramunt Font de Mora et Odd Einar Dórum: Recommandation 796)**

Le rapport a un triple objectif: il vise à sensibiliser aux conséquences alarmantes du changement climatique dans le Grand Nord pour le climat de notre planète tout entière. Le rapport rappelle également les défis lancés par la dépendance de l'Europe par rapport à l'approvisionnement en énergie fossile et cherche à identifier le potentiel du Grand Nord pour améliorer la sécurité énergétique européenne. Le rapport souligne ensuite que l'important programme d'investissements du gouvernement russe dans ses forces navales basées dans la région du Grand Nord - qui reste le seul accès libre de glace de ce pays à l'Atlantique - pourrait avoir un impact direct sur l'équilibre stratégique du Grand Nord. L'Assemblée recommande l'adoption d'une stratégie globale reconnaissant l'importance du Grand Nord face aux défis du réchauffement climatique et de l'approvisionnement énergétique.

La recommandation adressée par l'Assemblée aux gouvernements vise en particulier à:

1. augmenter la sensibilisation à l'importance du Grand Nord pour le climat mondial et renforcer et soutenir les activités de recherche consacrées à la région;
2. intégrer le changement climatique en tant que facteur jouant sur la sécurité, notamment parce qu'il exacerbe certaines causes de conflits, mais aussi parce que la fonte des glaces ouvre de nouvelles perspectives de navigation militaire;
3. promouvoir les discussions sur les questions de sécurité du Grand Nord dans le cadre des forums multilatéraux existants, notamment dans ceux dont la Russie fait partie;
4. développer, en étroite coopération avec l'OTAN, une réponse européenne aux interruptions des approvisionnements énergétiques, à la protection des infrastructures énergétiques critiques et à la surveillance des voies de transport;
5. soutenir la Norvège et les autres pays de la région du Grand Nord pour la préserver en tant que zone de faibles tensions, afin de permettre le plein développement de son potentiel à devenir une région pourvoyeuse d'énergie.

### **Les Groupements tactiques de l'Union européenne - Réponse au rapport annuel du Conseil (Rapport C/1964 de M. Jean-Pierre Kucheida: Recommandation 797)**

Dans sa recommandation, l'Assemblée rappelle qu'elle a toujours soutenu le concept de réaction rapide européenne. Sa mise en œuvre concrète est l'expression d'une volonté politique forte de la part des États qui ont souhaité doter l'Union européenne (UE) d'une capacité militaire efficace nécessaire à la gestion des crises.

Le concept de «Groupements tactiques» a été définitivement approuvé en juin 2004 sur la base du succès de l'opération Artémis menée durant l'été 2003 en République démocratique du Congo. Pleinement opérationnels depuis janvier dernier, les Groupements tactiques sont actuellement au nombre de quinze, existants ou en voie de constitution, et ils mobilisent des forces de 25 des 27 pays membres de l'UE.

Selon le concept retenu par l'UE, les Groupements tactiques sont des groupements de forces militaires minimaux, efficaces, crédibles, déployables rapidement, aptes à mener des opérations autonomes ou à prendre part à la phase initiale d'une opération de grande envergure.

Dans sa recommandation, l'Assemblée préconise la mise en place d'un état-major d'opération multinational permanent, chargé de la planification du déploiement et de l'emploi des Groupements tactiques composés de 1.500 hommes, qui pourront être déployés par l'UE en moins de dix jours dans le cadre de ses missions extérieures.

L'Assemblée demande en outre à veiller à la dotation en matériel et à l'entraînement des Groupements tactiques pour qu'ils soient opérationnels dès leur mise en alerte. Elle insiste également sur la nécessité de compléter la dimension terrestre du concept par des soutiens maritimes et aériens.

### **L'UE et la sécurité dans l'Europe du Sud-Est (Rapport C/1970 de M. Gerd Höfer: Recommandation 798)**

Dans cette recommandation, l'Assemblée se concentre sur le futur statut du Kosovo et sur la situation intérieure en Serbie et en Bosnie-Herzégovine, qui constituent des éléments clés pour la sécurité dans l'Europe du Sud-Est.

En ce qui concerne les derniers développements politiques en Serbie, l'Assemblée se félicite de la formation récente d'un nouveau gouvernement composé des quatre partis politiques pro-européens.

En Bosnie-Herzégovine, la situation sécuritaire est stable, ce qui a incité l'Union européenne à réduire les troupes engagées dans l'opération ALTHEA. D'autre part, la situation politique n'est guère encourageante. L'Assemblée souligne que les autorités politiques bosniaques sont encore organisées en fonction des groupes ethniques, ce qui constitue un obstacle sérieux à la transformation de la Bosnie-Herzégovine en un État stable et viable.

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande à l'UE d'approfondir ses relations avec la Serbie, l'objectif étant la pleine intégration de ce pays dans les structures euro-atlantiques, et de reprendre le plus vite possible les négociations sur un Accord de stabilisation et d'association avec le nouveau gouvernement serbe, tout en précisant qu'un tel accord ne pourra être conclu qu'après la mise en œuvre complète de toutes les conditions fixées, y compris l'extradition de Ratko Mladić au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de La Haye.

L'Assemblée demande également à l'UE d'adopter une position unanime sur la question du futur statut du Kosovo. L'absence d'une telle position équivaldrait, selon elle, à l'échec final de l'ambition de l'UE de conduire une politique étrangère commune.

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, l'Assemblée demande à l'UE de poursuivre activement son dialogue avec les autorités politiques de ce pays afin qu'elles accomplissent des progrès pour satisfaire aux conditions non encore remplies dans les domaines de l'administration publique, de la réforme de la police, de la législation sur la radio et la télévision publiques et de la mise en œuvre d'une pleine coopération avec le TPIY, ce qui pourrait alors enfin permettre la conclusion d'un Accord de stabilisation et d'association.

**Les forces terrestres européennes dans les opérations extérieures: personnels et financement (Rapport C/1963 de M. Doug Henderson et Mme Meritxell Batet Lamaña: Recommandation 799)**

Les armées de terre européennes sont engagées dans un nombre croissant d'opérations de gestion de crise. On estime actuellement à 70.000 le nombre de militaires des États européens membres de l'UE et/ou de l'OTAN engagés dans ce type d'opérations. Pour l'ensemble des pays européens concernés, les militaires engagés dans des «opérations extérieures» ont un excellent moral et sont très motivés. Cependant, l'emploi des hommes et des matériels «en limite de capacité» se traduit en termes de moral et de stress professionnel. L'Assemblée estime dès lors que le temps est venu d'en tirer plusieurs leçons pour le personnel déployé en opérations extérieures.

Dans sa recommandation, l'Assemblée invite les pays membres à adopter une série de mesures pour améliorer les conditions de vie des soldats envoyés à l'étranger et celles de leurs familles, ainsi que le financement des opérations extérieures. Elle demande notamment que la durée des déploiements de personnel ne dépasse pas quatre à six mois - avec un intervalle d'au moins 18 mois entre deux missions -, et qu'un système de rémunération progressive soit introduit, avec des primes financières augmentant en fonction du nombre de déploiements en opérations extérieures, pour retenir les militaires ayant une certaine expérience. L'Assemblée estime également que les salaires et les conditions de déploiement devraient, dans la mesure du possible, être harmonisés d'un pays participant à l'autre ; et que les familles devraient recevoir davantage d'informations sur leurs proches servant à l'étranger.

La multiplication des opérations extérieures pose également des problèmes de financement. Selon l'Assemblée, le mécanisme ATHENA de financement commun des opérations de soutien à la paix de l'UE doit être amélioré en vue d'une répartition plus équilibrée du coût des opérations entre les États membres. D'autre part, les équipements des forces terrestres doivent être mieux entretenus.

**Stabilité et sécurité de l'Europe: l'enjeu de l'élargissement vu par l'opinion publique (Rapport C/1973 de M. Marco Zacchera et de Mme Anca Petrescu : Recommandation 800)**

L'Assemblée s'inquiète des résultats des sondages qui montrent une baisse de la confiance des citoyens dans la réussite du projet commun de l'Union après le grand élargissement de 2004. Or, cet élargissement a été le plus important et le plus ambitieux depuis la signature des Traités de Rome, et, grâce à cette politique, le continent européen a assuré la paix et la stabilité d'une vaste zone d'États liés par un pacte de stabilité destiné à éliminer à l'avenir toutes les sources de conflits intérieurs.

L'Assemblée constate que les opinions publiques apparaissent fort sceptiques quant aux futures possibilités d'élargissement aux pays candidats et à d'autres pays potentiellement intéressés.

Les Européens ne se montrent pas seulement préoccupés par les problèmes socio-économiques, mais aussi par les problèmes liés au terrorisme, à la criminalité transfrontalière et à l'immigration clandestine.

Dans sa recommandation, l'Assemblée préconise une série d'initiatives afin de vaincre le scepticisme et les craintes des opinions publiques européennes vis-à-vis de l'élargissement de l'Union européenne.

L'Assemblée appelle les parlementaires et les responsables européens à mieux communiquer sur les aspects positifs de l'élargissement en matière de sécurité et de stabilité et à faire les efforts d'explication nécessaires pour rendre accessibles et compréhensibles les décisions centrales des institutions européennes. Elle appelle en outre à davantage de mobilisation et de concertation entre pays européens sur les fronts de la criminalité organisée et de l'immigration clandestine, ce qui implique la nécessité de surveiller les frontières communes en adoptant des politiques concertées de maîtrise qualitative et quantitative des flux migratoires.

**Les commissions et les procédures de recours dans les organisations coordonnées, notamment au sein de l'UEO (Rapport C/1967 de M. Humfrey Malins: Recommandation 801)**

Dans sa recommandation, l'Assemblée regrette que les représentants des gouvernements, qui constituent le Comité des représentants des Secrétaires généraux des organisations coordonnées, se sont opposés jusqu'ici à toute initiative visant à intégrer les procédures de recours dans le processus de la coordination. Elle estime qu'une approche commune des procédures et commissions de recours serait dans l'intérêt des agents travaillant dans les différentes organisations coordonnées.

L'Assemblée recommande entre autres au Conseil de l'UEO d'examiner la nécessité d'instaurer un double degré de juridiction dans le cadre du processus de recours avec les autres organisations coordonnées, afin de créer une instance supérieure d'appel de second degré et de consulter le Conseil de l'Europe en vue de conclure rapidement un accord interorganisations selon lequel le recours des agents de l'UEO seraient traités par le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe, composé de professionnels.

**Le rôle des forces européennes dans les missions de l'OTAN en Afghanistan (Rapport C/1962 de M. Ignacio Cosidó Gutiérrez: Recommandation 802)**

Dans sa recommandation, l'Assemblée renouvelle son soutien au déploiement de forces européennes engagées dans la Force internationale d'Assistance à la Sécurité (FIAS-OTAN) en Afghanistan, en demandant cependant une clarification du mandat des forces et de la stratégie mise en œuvre.

L'Assemblée constate que la situation en Afghanistan se détériore et ce malgré la présence de 34.000 soldats de l'OTAN et de 12.000 militaires de la coalition «*Liberté immuable*» conduite par les Etats-Unis. Les pertes humaines dans les contingents et dans la population civile sont importantes. La résurgence des activités des talibans et des groupes terroristes liés à Al Qaïda, pour qui les attentats-suicide sont une tactique privilégiée, a étendu le conflit à tout le pays.

Face à cette situation à hauts risques, l'Assemblée appelle à l'adoption d'une stratégie unique permettant une meilleure cohérence entre les deux objectifs cohabitant

actuellement: la poursuite et la liquidation de ce qui reste des talibans et d'Al Qaïda par «*Liberté Immuable*» et l'aide à la reconstruction du gouvernement sous l'égide de la FIAS-OTAN. L'Assemblée s'est ainsi déclarée préoccupée par la confusion existant dans le Sud et l'Est de l'Afghanistan entre l'action de la FIAS et celle de la coalition «*Liberté Immuable*», qui a causé des dégâts collatéraux aux populations civiles afghanes.

L'action de la FIAS gagnerait en efficacité, selon l'Assemblée, si ses 37 pays contributeurs se décidaient à harmoniser leurs règles d'engagement (et à réduire les «caveats») selon les contingents nationaux. Il faut veiller à ce que l'engagement soit équitable, de manière à éviter que certains pays soient plus exposés que d'autres, ce qui crée des tensions nuisibles à l'effort commun.

L'Assemblée a également mis l'accent sur la nécessité de lutter contre la production de pavot, dont la récolte de l'année dernière profite aux chefs de guerre narcotrafiquants, aux talibans et aux groupes terroristes, tout en assurant le revenu quotidien de près de trois millions d'Afghans (12,6 % de la population).

Enfin, l'Assemblée reconnaît qu'il faut adopter une limite temporelle à l'intervention de la FIAS. Un régime démocratique devrait pouvoir fonctionner sans la présence de troupes étrangères. Cela passe par l'intensification de la formation et de l'entraînement des forces de sécurité et de défense afghanes, ainsi que de leur dotation en équipements, afin qu'elles puissent agir rapidement et se déplacer de manière autonome sur tout le territoire.

### **L'Agence européenne de défense, deux ans après (Rapport C/1965 de M. Yves Pozzo di Borgo: Recommandation 803)**

L'Assemblée qualifie le bilan des deux premières années d'activités de l'Agence européenne de défense (AED) de «très positif», tout en souhaitant un accroissement de ses moyens et de ses prérogatives dans le cadre de la PESD.

Selon l'Assemblée, la création de l'AED est un premier pas crucial pour mettre en pratique une politique européenne d'équipements de défense harmonisée et compétitive. Malgré l'absence d'une vision commune stratégique claire au sein de l'UE, l'Agence est devenue une référence incontournable pour la coopération européenne en matière de capacités et d'équipements de défense.

Parmi ses réalisations, figure notamment l'adoption d'un code de conduite volontaire sur les acquisitions d'armements permettant de centraliser et de publier les appels d'offres des contrats supérieurs à un million d'euros. L'AED a également élaboré une vision à long terme des besoins capacitaires européens.

Relevant que l'AED dispose de moyens limités pour remplir pleinement son rôle d'outil stratégique au service de la PESD, l'Assemblée souhaite un renforcement de ses structures et de ses moyens. Elle considère ainsi indispensable que les États membres arrivent à un accord sur un budget et un programme pluriannuels de l'AED.

L'importance de cette Agence, estime en outre l'Assemblée, devrait également conduire à rehausser son statut actuel de manière à l'intégrer dans le cadre institutionnel de l'Union. Selon l'Assemblée, l'AED est appelée à évoluer, dans les domaines des capacités, des équipements et des technologies de défense, vers un rôle comparable à celui de la Commission dans le domaine civil et celui de la sécurité. Dans un premier

temps, son rôle en matière de rationalisation, de renforcement et de développement de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) devrait être clarifié par rapport aux initiatives de la Commission.

Dans cette perspective, l'Assemblée souhaite que la compétence de l'AED soit élargie au secteur spatial de défense, étant donné le caractère stratégique central de la dimension spatiale pour l'autonomie et l'avenir de la PESD.

L'Assemblée a enfin préconisé une plus grande coordination entre l'AED et les autres organisations et les cadres de coopération traitant des mêmes domaines en Europe, notamment l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), avec laquelle l'Agence devrait nouer une relation de travail étroite.

### **Le déploiement d'armements dans l'espace: Deuxième partie (Rapport C/1966 de M. Alan Meale: Recommandation 804)**

Dans sa recommandation, l'Assemblée exhorte l'UE à adopter une position unie sur la probabilité croissante de l'utilisation d'armements dans l'espace et sur la course aux armements que celle-ci pourrait provoquer.

Selon l'Assemblée, l'Europe n'a toujours pas de position unifiée, ni de stratégie reconnaissable en la matière. La confusion est telle que le projet emblématique Galileo reste en proie à l'incertitude et aux difficultés, alors même que l'Europe, en particulier sa puissante économie, est particulièrement vulnérable à une attaque contre son architecture satellitaire.

La recommandation fait la distinction entre la militarisation et l'arsenalisation de l'espace. La première est l'utilisation de systèmes spatiaux en soutien des opérations militaires au sol et la seconde, comme de déploiement en orbite d'armes qui ne sont pas seulement conçues pour soutenir des opérations basées au sol.

Plus précisément, l'Assemblée suggère aux membres de l'UEO de prendre un certain nombre de mesures concrètes pour anticiper l'avenir en ce qui concerne le déploiement d'armements dans l'espace. Elle recommande notamment d'élaborer une étude européenne sur les répercussions d'un éventuel déploiement d'armements dans l'espace en vue de protéger et de renforcer les capacités spatiales européennes en adoptant des mesures à caractère préventif et réactif.

L'Assemblée recommande également de créer une organisation internationale de régulation spatiale sur le modèle de l'Organisation internationale de l'aviation civile, de prendre des initiatives européennes et nationales visant à développer des familles de lanceurs pour le remplacement rapide des satellites vitaux en service et de constituer des stocks de lanceurs d'urgence au cas où un satellite serait détruit par un tir d'arme antisatellite ou une explosion nucléaire à haute altitude.

### **La défense antimissile – Une position commune aux Européens? (Rapport C/1971 de M. Edward O'Hara: Recommandation 805)**

Dans sa recommandation, l'Assemblée appelle à l'élaboration, dans le cadre de l'UEO et de l'OTAN, d'un concept de défense antimissile répondant aux intérêts européens, qui

soit interopérable avec le système de défense antimissile balistique (BMDS) américain et ouvert aux propositions russes de coopération.

L'Assemblée ressent les inquiétudes suscitées par le risque d'un déclenchement d'une nouvelle course aux armements à la suite de la décision du déploiement de nouveaux éléments du système antimissile américain en République tchèque et en Pologne, tout en considérant que la prolifération d'armes de destruction massive (ADM) reste la source principale de la menace.

Dans sa recommandation, l'Assemblée fait remarquer que l'UE n'a toujours pas abordé la question de la défense antimissile et que la PESD n'englobe toujours pas les moyens de répondre à une attaque de missile dirigée contre les États membres de l'UE. Elle se félicite de l'avis exprimé par M. Javier Solana, Haut représentant de l'UE pour la PESD, selon lequel l'UE doit débattre de la défense antimissile, dès lors que cette dernière est susceptible d'affecter la sécurité européenne.

Pour l'Assemblée, il est urgent d'entreprendre une analyse et une évaluation communes de la menace d'attaque contre l'Europe par des armes de destruction massive et des missiles, et d'élaborer une position européenne commune sur la non-prolifération, le régime de contrôle des exportations et la technologie de défense antimissile. Elle souhaite également que la Russie puisse continuer à participer aux discussions sur la défense contre les missiles balistiques et à explorer les possibilités de coopération pour notamment tenter d'accroître la confiance mutuelle et la transparence.

\* \* \* \* \*

### **Publications récentes de l'Institut d'études de sécurité de l'UEO (Chaillot Papers)**

- N° 101 – Gender mainstreaming in ESDP missions,  
Johanna Valenius, mai 2007
- N° 100 – Building the future: the EU's contribution to global governance,  
Martin Ortega, avril 2007
- N° 99 – Sécurité et développement de l'Afrique: une nouvelle approche pour l'UE,  
Charles Goerens, avril 2007
- N° 98 – Sécurité et défense de l'UE,  
Catherine Glière, mars 2007
- N° 97 – Enter the EU Battlegroups,  
Gustav Lindstrom, février 2007
- N° 96 – Monitoring a region in crisis: the European Union in West Africa,  
Marie V. Gibert, janvier 2007,
- N° 95 – États-Unis : le temps de la diplomatie transformationnelle,  
Justin Vaïsse, décembre 2006
- N° 94 – Facing China's rise : Guidelines for an EU strategy,  
Marcin, Zaborowski, décembre 2006